

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 351
French Language 3
Automne 2018

Coordonnées

Professeur(e): Anne Marie Miraglia

Bureau: ML 338B

Téléphone: 519-888-4567, poste 32283

Heures de consultation: le mardi de 15h00 à 16h00, le jeudi de 9h00 à 10h00

Courriel: ammiragl@uwaterloo.ca

Salle de classe : HH227, le mardi et le jeudi, de 13h00 à 14h20

Prérequis

FR 251 et 252

Description et objectifs du cours

Ce cours vise l'amélioration des compétences lexicales, syntaxiques et stylistiques de l'étudiant(e) en français. Pour ce faire, l'étudiant(e) sera invité(e) à étudier les leçons dans notre manuel et sur Learn, et à regarder des vidéos en français. Il/Elle rédigera des textes argumentatifs sur des sujets variés concernant ces vidéos et le monde francophone. Il/Elle préparera tout d'abord des exercices lexicaux, grammaticaux et stylistiques utiles à la rédaction de ces textes.

Manuels et œuvres à l'étude

- *Voyage au bout de l'écrit*, S. Dejy-Blakeley & S. Rosienski-Pellerin, Éditions du Gref, Toronto
- J. Ollivier, *Grammaire française* (ou autre manuel à consulter chez vous)

Références

- Un bon dictionnaire unilingue (*Le Petit Robert* ou *Le Petit Larousse*) / le logiciel Antidote
- *Le Robert Dictionnaire des combinaisons de mots* / le logiciel Antidote

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
3 tests en classes		45%
Test 1	le 27 septembre	15%
Test 2	le 25 octobre	15%
Test 3	le 29 novembre	15%

Compositions – Journaux d’écoute		45%
Composition 1	le 11 octobre	13%
Composition 2	le 1 ^{er} novembre	17%
Composition 3 en classe	le 15 novembre	15%
Participation	Durée du cours	10%
Total		100%

Les tests

Ils porteront sur le vocabulaire des chapitres et les sujets de grammaire abordés en classe. Sans certificat médical, le test manqué obtiendra zéro.

Les Compositions - Journaux d’écoute

L’étudiant(e) passera un minimum de 60 minutes par semaine à regarder et à écouter attentivement les émissions audiovisuelles déterminées par sa professeure. L’étudiant(e) préparera une liste des mots et expressions particuliers à chacune des thématiques explorées dans ces émissions, et il/elle en fera le résumé. L’étudiant(e) dirigera une composition de **500** mots (à double interligne) dont le sujet portera essentiellement sur les thématiques des émissions prescrites.

La Composition en classe

Apportez un dictionnaire français unilingue pour la composition en classe.

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10%. Il faut se porter volontaire et répondre aux questions.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	à lire / à faire	Évaluations
	6 septembre	L’introduction au cours La mise en apposition Le participe présent Les reprises lexicales Les substituts lexicaux	<i>Voyage au bout</i> , Chapitre #3, p.29-30 p.31, p.33 #1 a, b, c Activités audiovisuelles	
1	11 et 13 sept	Les propositions descriptives et déterminatives, Le pronom relatif La nominalisation	Chapitre #3, p.31-35 Exercices : p.34 #2, 4, 6 Exercices : p.35 #5 Activités audiovisuelles	
2	18 et 20 sept	<u>Voyage</u> « Les textes d’idées », « Le bonheur en plus »	Chapitre #9, p.129-142 Exercices : p.142 #1, p.143 #2, p.144 #3, #	

Semaine	Date	Matière Thème	à lire / à faire	Évaluations
		Structure du paragraphe	#4, p. 204, p. 207 #5, # 6, Activités audiovisuelles	
3	25 et 27 sept	<u>Voyage</u> « Le texte lié à l'événement » Les temps du passé L'emploi de « depuis » p.65	Chapitre #5, p.61-79 Exercices : p.69 #1; p.71 #3; p.72 #4 Activités audiovisuelles	Test #1, 27 sept
4	2 et 4 octobre	<u>Voyage</u> « La cause et la conséquence » La Virgule (sur Learn) Le correcteur Antidote	Chapitre #12, p.181-196 Exercices : p.191 #1, p.192 #2, p.193 #3, #4, p.194 #6 Activités audiovisuelles	
5	9 octobre et 11 octobre	<u>Jour de congé</u> <u>Voyage</u> « L'écrit publicitaire » Le comparatif et le superlatif Les degrés de comparaison	Chapitre # 8 pp.115-126 Chapitre 6, p.88 Activités audiovisuelles	Composition #1 le 11 octobre
6	16 et 18 octobre	<u>Voyage</u> « La comparaison » <u>Voyage</u> « La description d'un lieu », La comparaison et la métaphore	Chapitre 11, pp.166-178 Exercices : p.174 #2, p.175 #3, #4, p.176 #5, #6, p.178 #10 Chapitre #4, pp.47-57, p.51 #1b, Activités Audiovisuelles	
7	23 et 25 octobre	La voix passive dans la description « par » vs « de » dans la voix passive	Chapitre 4 Exercices : p.55 #7, p.53 #3, Activités audiovisuelles	Test #2, 25 octobre
8	30 oct et 1 ^{er} novembre	La caractérisation et les prépositions (<i>à, de, sur, etc.</i>) La préposition « de » vs. le partitif (<i>du, de la, des</i>)	Chapitre 4, pp49-51 Exercices : p.56 # 8, 9, 10 Activités audiovisuelles	Composition #2 : le 1 ^{er} novembre

Semaine	Date	Matière Thème	à lire / à faire	Évaluations
9	6 et 8 novembre	<u>Voyage</u> « Donnez son opinion » L'opposition et la concession Le subjonctif, l'infinitif	Chapitre # 13, pp.197-207 Exercices : p.205 #1, #2, p.206 #3, #4, Exercices : p.110 #3	
10	13 et 15 novembre	Voyage: « Le discours indirect » Voyage : « Le but »	Chapitre #7 pp. 105-107, Ex p.111 #5, Exercices sur Learn Chapitre #10, p.153-162	Composition #3 : en classe 15 nov
11	20 et 22 novembre	Voyage : « Le but » Voyage « L'hypothèse »	Chapitre #10 Exercices : p.159 #1, 2, p.160 #3, 4, p.161 #5 Chapitre #14, pp.209-221 Exercices : p.218 #2, p.219 #3, 4, 5 et 6	
12	27 et 29 novembre			Test #3, le 29 novembre

Dates à retenir

Début du cours FR351	6 septembre
Dernier jour pour s'inscrire aux cours	19 septembre
Dernier jour pour laisser tomber un cours sans pénalité	26 septembre
Dernier jour de notre cours	29 novembre
Test # 1	27 septembre
Composition # 1	11 octobre
Test #2	25 octobre
Composition #2	1 ^{er} novembre
Composition #3 en classe	15 novembre
Test #3	29 novembre

Règlements du cours :

Absence

Une absence lors d'un test en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être **prouvée par un document officiel** (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/tests manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. **Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.**

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

Les compositions doivent être rendues en classe et en personne le jour indiqué. Pénalité par jour de retard représente 5 % de la note obtenue.

Travail de groupe

Chaque **composition** doit être originale et faite individuellement. Il est interdit de travailler en équipe.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du Vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Other sources of information for students

[Academic integrity \(Arts\)](#) [Academic Integrity Office \(uWaterloo\)](#)

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.

Intellectual Property.

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, Learn materials and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and

- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).